

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 1^{er} février 2012

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 88

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 108'000.00 pour les travaux de mise en conformité de l'abri de protection civile du parking souterrain de Beausobre ;
2. de dire qu'un montant de CHF 60'000.00 sera prélevé sur le fonds de réserve 9282.08 "Constructions d'abris de protection civile" ;
3. de dire que le solde de CHF 48'000.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 4'800.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013.

Résultat de la votation : **Majorité évidente (aucun avis contraire, 2 abstentions)**

Ainsi délibéré en séance du 1^{er} février 2012.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron